



Ville
d'Orthez

Dossier
de **Presse**

Décembre 2022

Sobriété énergétique

PLAN D' ACTIONS

Sobriété énergétique

« Limiter l'impact des dépenses d'énergie en adaptant le service public à cette crise. »

«La Ville d'Orthez/ Sainte-Suzanne, comme l'ensemble des collectivités, se retrouve dans une situation d'urgence inédite. Le bouclier tarifaire qui permet de plafonner la hausse du prix de l'électricité et du gaz à 15% s'adresse aux particuliers, aux PME mais exclut les communes de notre taille. Selon les estimations du Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (TE64), le prix du Megawattheure va passer de 210 € à 464 € et pourra atteindre jusqu'à 652 €. Associé à l'augmentation du prix du gaz estimée entre 83 % et 143% selon les tarifs, cela représente une prévision nette de 700 000 € sur le budget 2023. Cette prévision correspond à l'hypothèse la plus basse et s'applique si l'hiver est doux. Corrélé à l'augmentation des matières premières, des denrées alimentaires et du point d'indice, l'impact peut dépasser les 1 M€ sur le budget général. Un tel niveau de dépenses est insoutenable pour nos finances d'autant plus que les efforts de rationalisation des dépenses publiques ont déjà été réalisés et que le budget est majoritairement composé de charges incompressibles.

Depuis quatre ans, la commune a engagé des actions de rationalisation de son patrimoine afin de diminuer ses charges de fonctionnement. Des locaux ont été vidés et des salles ont été mutualisées. Des mesures de sobriété énergétique telles que la diminution des températures, la réduction du temps de chauffage ont déjà été menées dans les bâtiments et équipements communaux.

Pour autant, aujourd'hui, en dépit de ces actions, nous n'avons aucun autre choix que celui d'acter une rupture avec notre comportement quotidien. Notre objectif est de limiter l'impact des dépenses d'énergie en adaptant le service public à cette crise qui aura inévitablement des répercussions sociales.

Ces mesures auront un impact direct sur l'ensemble des usagers et utilisateurs des équipements communaux : rationalisation des usages, adaptation des horaires d'accueil au public pour limiter les durées d'utilisation de l'énergie avec de nouvelles plages d'ouverture, modification des conditions de mise à disposition des bâtiments publics, fermeture de chauffage ou d'équipements énergivores. Ces mesures seront effectives dès janvier.



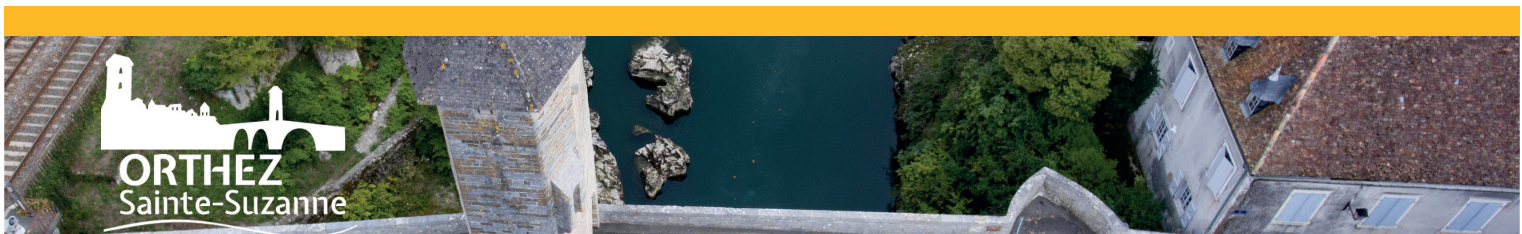
Sobriété énergétique

Plus largement, ces mesures s'inscrivent dans les objectifs de réduction de 60 % de la consommation énergétique globale du parc immobilier tertiaire à l'horizon de 2050, imposés par la loi Elan.

Face à cette urgence environnementale, un effort collectif est la seule voie possible. Chacun doit y contribuer, par des comportements vertueux et écoresponsables. Parallèlement, la commune va déployer des investissements qui contribueront également à diminuer les dépenses énergétiques de ses bâtiments.

Beaucoup d'incertitudes subsistent encore en matière de tarifs, d'aides de l'Etat ou de conditions météorologiques pour mesurer précisément les impacts de cette crise. Notre collectivité s'adaptera à son évolution en pilotant ces mesures au quotidien, qu'elle réserve de bonnes ou de mauvaises nouvelles. Une expérimentation et des évaluations sur l'année 2023 sont programmées, avec pour objectif d'appréhender des mesures durables de consommation énergétique et de réduire l'empreinte des activités humaines sur notre environnement.»

Emmanuel Hanon, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

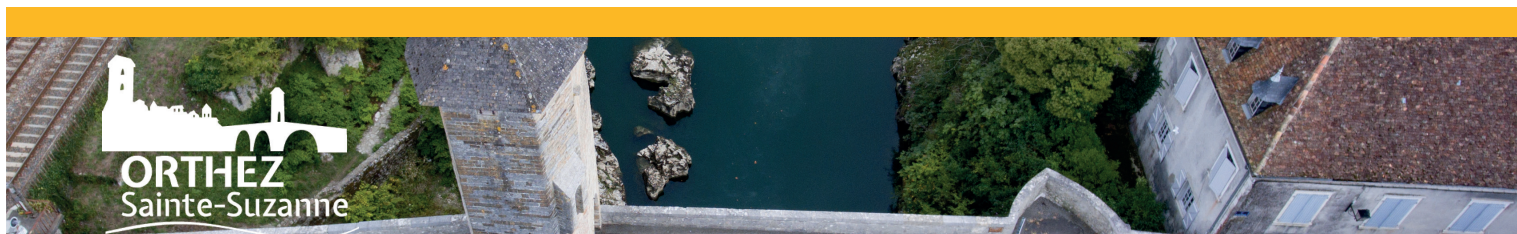
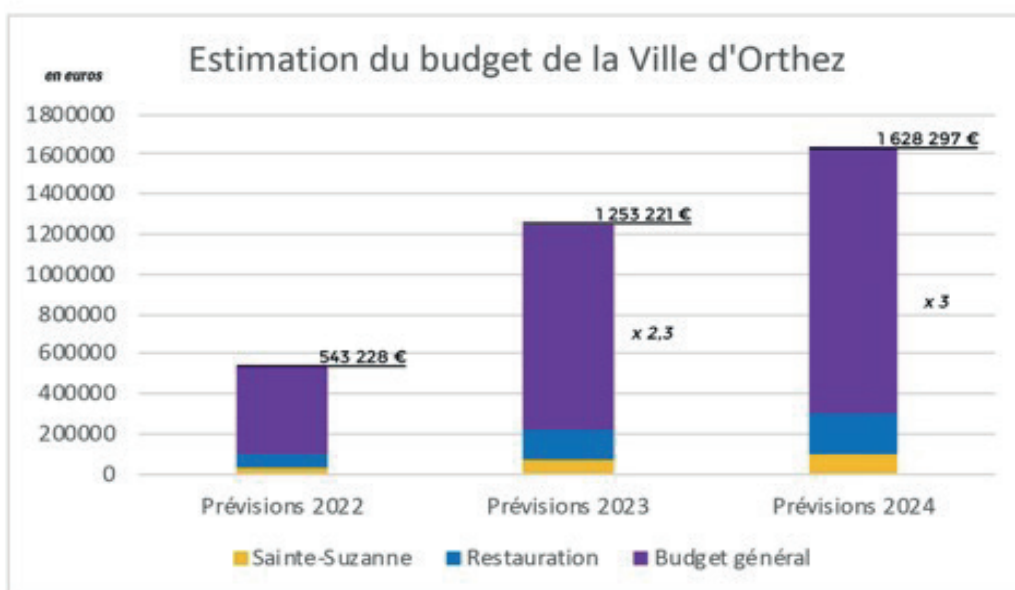


Sobriété énergétique

CONTEXTE

Le bouclier tarifaire ou tarif réglementé de vente (TRV) qui plafonne les prix du gaz et de l'électricité à 15 % ne s'applique pas à la commune d'Orthez. Les villes moyennes telles qu'Orthez, dites villes-bourgs subissent de plein fouet l'envolée de la facture énergétique. Elles drainent une forte densité de population engendrant des charges de centralité, d'installations sportives, de piscines et d'équipements culturels alourdies des frais d'écoles. Ainsi, certains postes de dépenses énergétiques liées à des équipements sportifs (piscine, gymnase Grandperrin, salle du mur à gauche, salle Pierre Seillant) et à des équipements culturels (Ecole de musique « les Musicales, » théâtre Francis-Planté...etc.) représentent une majorité de la consommation globale d'électricité et de gaz. L'Etat précise actuellement ses modalités d'intervention suite aux actions menées en ce sens par l'Association des Maires de France.

Pour la Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne, les dépenses énergétiques sont multipliées par 2,3 pour l'hypothèse la plus basse et multipliées par 3 pour l'hypothèse la plus haute.



Sobriété énergétique

MÉTHODE

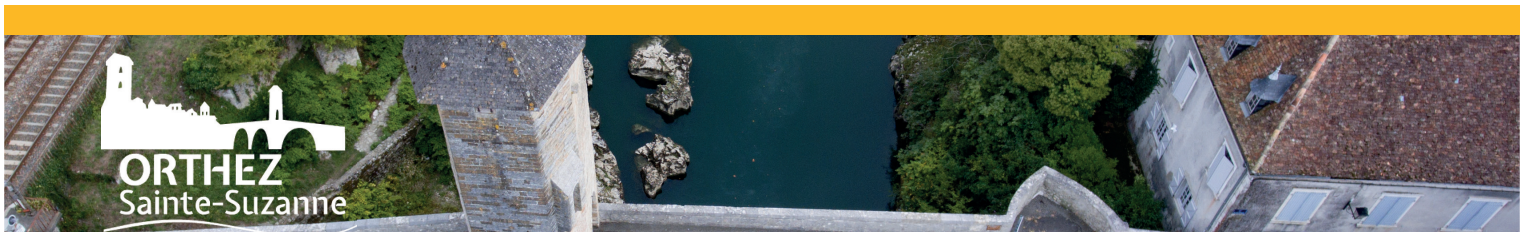
La première étape du plan de réduction de la consommation énergétique a été de dresser un diagnostic énergétique de la commune.

Confrontée à un contexte financier tendu, elle avait anticipé en engageant depuis 4 ans des actions de rationalisation de son patrimoine : diminution des températures, réduction du temps de chauffe etc. Les services techniques disposent donc déjà d'une base solide de connaissance globale de la consommation par bâtiment et par énergie.

Des locaux ont été vidés ou sont en cours d'être libérés d'occupation complètement ou partiellement : Bains douches, Baillère, Ladebat, mairie annexe... et des salles ont été mutualisées. Un projet de maison des associations afin de mutualiser les usages et de réduire les dépenses d'énergie est à l'étude sur le secteur de Lapeyrère.

Depuis 3 mois, avec l'appui du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (TE64), les services techniques travaillent à affiner les simulations.

Des évaluations seront à effectuer en conditions réelles tout au long de l'année 2023 pour piloter et réajuster les mesures prises en fonction notamment de l'évolution des coûts de l'énergie.



Sobriété énergétique

PLAN D' ACTIONS

1/ Les mesures dans l'ensemble des bâtiments

- Chauffage à 17° dans les bâtiments communaux (sauf les écoles : 19 °C)
- Réduction de la période de chauffe
- Rationalisation des utilisations des bâtiments communaux en fermant les bâtiments les plus énergivores et en mutualisant les usages sur les bâtiments les plus performants
- Coupure du chauffage dans les bâtiments associatifs mal isolés. L'accès à ces salles sera limité ou interdit.
- Facturation des frais d'électricité aux utilisateurs ayant une activité économique
- Suppression de la climatisation
- Interdiction d'utiliser des appareils de chauffage d'appoint. Toute consommation électrique (frigos, éclairage etc..) sera strictement limitée
- Fermeture du self au restaurant municipal
- Suppression ou limitation de la production d'eau chaude sanitaire
- Optimisation de l'éclairage des surfaces de jeux
- Contrôles réguliers

2/ Les équipements sportifs

- Coupure du chauffage dans les gymnases (aire de jeux, vestiaires, club-house)
- Fermeture hivernale de la piscine et fermeture du bassin extérieur l'été
- Suppression ou limitation de la production d'eau chaude sanitaire
- Optimisation de l'éclairage des surfaces de jeux

3/ Les écoles

- Chauffage maintenu à 19 °C
- Régulation des températures suivant les utilisations
- Coupure manuelle des chauffages
- Diminution de l'amplitude de chauffe, mutualisation de locaux (ALSH)
- Suppression d'un jour de chauffe le mercredi
- Arrêt des usages associatifs



Sobriété énergétique

4/ La réorganisation de services

Modification de l'accueil du public : adaptation des horaires d'ouverture des services et des équipements communaux pour limiter les durées d'utilisation de l'énergie

- Fermeture hivernale de la piscine et fermeture du bassin extérieur l'été
Afin de garantir l'apprentissage de la natation, la Ville a travaillé avec l'Éducation Nationale afin de réorganiser les cycles de natation scolaire. Le personnel de la piscine sera affecté à d'autres missions pendant cette période de fermeture. En début d'année prochaine, la Ville envisage de lancer une consultation d'une maîtrise d'oeuvre afin d'engager des travaux de rénovation énergétique l'hiver prochain.

- Réorganisation de l'activité des services sur 4 jours avec de nouvelles plages d'ouverture au public

Réorganisation de l'activité des services sur 4 jours avec de nouvelles plages d'ouverture au public :

Certains équipements vont être fermés un jour par semaine dans l'objectif de diminuer les consommations énergétiques (réduction de 10 à 20 % attendue). Il s'agit de l'hôtel de ville, du bâtiment abritant le service urbanisme et la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, des Musicales et de la Médiathèque.

Pour ces équipements, deux périodes ont été définies :

- la période « hivernale » de janvier à avril et de novembre à décembre
- la période « estivale » de mai à octobre

Les cycles de travail des agents ont été restructurés pour limiter la présence des agents pendant les périodes de chauffe.



Sobriété énergétique

Ainsi, pendant la période hivernale :

Les services administratifs de la mairie, l'urbanisme et la Régie de l'Eau et de l'assainissement seront fermés le vendredi (une permanence sera assurée le vendredi au service éducation et d'Aide à Domicile du CCAS).

En contrepartie, des nouvelles plages d'ouverture au public seront proposées entre 12H et 14 H puisque les agents travailleront en journée continue de 8H30* à 17H15 du lundi au jeudi**.

* Ouverture de la Régie de l'Eau à 9H

** Ouverture du service urbanisme à 11H le jeudi

Concernant la médiathèque, elle sera ouverte du mercredi au samedi de 10H à 18H en journée continue.

L'école de musique sera quant à elle ouverte du mardi au vendredi.

Pendant la période d'été :

Les services administratifs (Mairie, Urbanisme, Régie, CCAS) seront ouverts sur une amplitude plus large : de 8H15* à 12H30 et de 13H30 à 17H15 (16H15) le vendredi**.

* Ouverture de la Régie de l'Eau à 9H

**Fermeture du service urbanisme le jeudi matin

Les autres services de la Ville (Services techniques, Restauration, Ecoles, Périscolaire, Espaces Jeunes, Police municipale, Service d'Aide à domicile, Entretien) continueront à fonctionner selon les horaires habituels.



Sobriété énergétique

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS DE NOEL

Si l'entretien et le fonctionnement de l'éclairage public sont de la compétence de la Communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO), la fixation des horaires de l'éclairage public relève du Maire.

La Ville d'Orthez/Sainte-Suzanne avait une longueur d'avance en terme de sobriété énergétique pour l'éclairage public. Depuis 2016, elle a ainsi pris un arrêté pour arrêter l'éclairage entre 23 h et 6 h excepté pour certaines rues du centre-ville ou de grands axes. De nouvelles mesures vont être mises en oeuvre suite à la prise d'un nouvel arrêté. L'éclairage public fonctionnera du 1er janvier au 30 avril et du 1er septembre au 31 décembre, de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h 30. L'éclairage reprendra à 6 h 30 du matin jusqu'au lever du jour. Ces mesures ne concernent pas plusieurs rues du centre-ville et les grands axes dont le fonctionnement sera assuré toute l'année.

La durée des éclairages de Noël a également été réduite du 10 décembre au 3 janvier pour cette fin d'année au lieu de s'échelonner du 26 novembre au 17 janvier comme l'an dernier. L'amplitude horaire a également été réduite cette année de 18 h à 23 h, sans allumage le matin contrairement aux années précédentes.

LES EFFETS ATTENDUS

Suivant les décisions de fermeture des bâtiments et d'arrêt des compteurs, des économies de 10% à 100 % sont à prévoir par bâtiments.

En ce qui concerne la piscine (fermeture hivernale et fermeture du bassin extérieur l'été), la prévision d'économies sur la facture de gaz et d'électricité est estimée à 127 800 €.

L'objectif est de diminuer de 2/3 le coût de la consommation énergétique globale. Pour autant, aujourd'hui, des incertitudes concernant l'évolution du prix de l'électricité et du gaz, les aides de l'Etat aux collectivités et la météo... demeurent. Un pilotage et des arbitrages sont programmés sur l'année 2023 afin d'affiner ces premières mesures.

Contact :

SERVICE COMMUNICATION
Séverine Cuesta

Direction de la communication
Chargée de marketing territorial
06 74 80 05 22